



Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Péri-scolaire Dossier de Validation des Acquis de l'Expérience

A compléter par le secrétariat de la CPNEF

Date de réception du dossier de VAE :

Numéro d'enregistrement du dossier :

Date de l'entretien :

UC validés :

**CPNEF Animation
c/o CNEA
88 rue Marcel Bourdarias, CS 70014, 94146 Alfortville cedex
Tel. : 01 41 79 59 59 – cpnefanimation@cnea-syn.org**

Le dossier et les pièces annexes doivent être adressés à la CPNEF Animation par courriel à l'adresse cpnefanimation@cnea-syn.org ou par courrier en deux exemplaires à l'adresse CPNEF Animation c/o CNEA 88 rue Marcel Bourdarias, CS 70014, 94146 Alfortville cedex.

Le ou la candidat-e est convoqué-e à un entretien après instruction du dossier.

Le ou la candidat-e peut être accompagné-e pour la réalisation de son dossier par un accompagnateur VAE. Une liste des accompagnateur-trice-s VAE est disponible sur le site internet de la CPNEF Animation et sur le site internet du CNEA www.cnea-syn.org.

Le référentiel d'activité et de certification est disponible sur le site internet de la CPNEF Animation et sur le site internet du CNEA www.cnea-syn.org.

Les données collectées sont susceptibles d'être communiquées à des tiers exclusivement à des fins d'études sur l'emploi et la formation.

Sommaire

1 – Candidat - candidate	page 4
2 – Description de l'expérience	page 5
3 – Signature du dossier par le ou la candidat-e	page 6

1 – CANDIDAT/ CANDIDATE

Nom : _____

Nom d'épouse : _____

Prénom : _____

Numéro de recevabilité de la demande : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Joindre une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso ou une photocopie de votre titre de séjour pour justifier de votre identité.

2 – DESCRIPTION de l'EXPÉRIENCE

Le ou la candidat-e choisit dans toute son expérience **deux situations d'animation significatives des compétences qu'il a acquises pour chaque UC**. A partir de ces situations, il ou elle décrit :

- sa pratique,
- son action,

et rédige une analyse des tâches qu'il a lui ou elle-même réalisées et qui répondent aux référentiels d'activités et de certification du CQP animateur périscolaire.

Le ou la candidat-e joint au présent dossier, **un document rédigé conforme aux attendus décrits ci-dessus (10 à 20 pages maximum)**. Des supports apportant des preuves complémentaires aux descriptions et analyses formulées peuvent être joints en annexe à ce document, en nombre raisonnable.

3 - SIGNATURE DU DOSSIER PAR LE/LA CANDIDAT-E

Je soussigné-e,,

-déclare sur l'honneur que toutes les informations portées et fournies dans la présente demande sont exactes.

-souhaite accéder à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de la totalité du certificat ou d'une ou plusieurs de ses UC constitutives. Veuillez cocher les cellules correspondant à votre choix dans le tableau ci-dessous, **attention le choix est obligatoire.**

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR PERISCOLAIRE	
UC1	<input type="checkbox"/>
UC2	<input type="checkbox"/>
UC3	<input type="checkbox"/>
TOTALITE DU CQP	<input type="checkbox"/>

Fait à _____

Le _____

Signature du ou de la candidat-e

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).